



Fun jump location

rue baudouin 1ER 74

6180 courcelles

0479/860169

info@funjumplocation.com

N° d'entreprise : 888.706.773

Conditions générales de location

*L'emplacement réservé à l'installation des structures gonflables doit être totalement propre, plat, aux dimensions largement supérieures à celles des structures gonflables à installer et totalement dégagé de tout élément ou obstacle qui pourrait être dangereux pour les enfants ou agressif pour le matériel aux abords (mur, bordure, balustrade, fossé, souche, barbelés, tessons, ferrailles pointant du sol, branches, cailloux, pierres, ...); et en hauteur : câbles électriques, néons, chauffage, poutre, branche)

*Le locataire s'interdit de prêter ou sous-louer les structures.

*Le locataire doit mettre à disposition un branchement électrique sécurisé de 220 volts, 16 Ampères avec terre, aux normes en vigueur et à moins de 40 mètres des structures (x2,5 mm² obligatoire). Il prend à sa charge les frais de fourniture électrique.

*Les fils électriques seront totalement déroulés et sécurisés ainsi que tous les branchements électriques.

*Ne JAMAIS brancher la soufflerie avant qu'elle ne soit adaptée et fixée à la buse de gonflage de la structure gonflable correspondante.

*En cas de forte pluie ou de grand vent :

- La soufflerie doit immédiatement être rangée à l'abri
- Les enfants doivent sortir immédiatement des structures gonflables, avec l'aide des adultes si nécessaire.
- Il est obligatoire de dégonfler les structures gonflables et de les replier sur eux-mêmes afin que la pluie ne rentre pas à l'intérieur.

*Le locataire s'engage à faire en sorte que l'utilisation des structures gonflables respecte l'usage pour lequel elles sont destinées et qu'elle puisse s'effectuer dans la sécurité et la sérénité pour tous (surtout sur un lieu public). Il s'engage, pour cela, à mettre en œuvre tous les moyens matériels et humains adaptés à la manifestation.

*Le locataire est seul responsable en cas d'accident corporel ou de détérioration du matériel loué à partir du moment où celui ci lui est confié. Il s'engage à souscrire pour cela, une assurance responsabilité civile spécifique.

* Le locataire s'engage à ne jamais abandonner le matériel sans la surveillance d'un adulte responsable.

*Le locataire s'engage à rendre le matériel propre, correctement plié (sauf en cas de livraison avec installation) et aux heures établies au contrat. Tout manquement à cette obligation entraînera la facturation de frais supplémentaires. 50 euro

*Tout dommage, ou matériel manquant, sera facturé au barème neuf en vigueur.



Fun jump location

rue baudouin 1ER 74

6180 courcelles

0479/860169

info@funjumplocation.com

N° d'entreprise : 888.706.773

*En cas de pluie, si vous nous avertissez au plus tard la veille du premier jour de location avant 20h00, l'annulation est sans frais. Pour toute annulation pour raison de pluie, sans respect du délai pré-cité pour nous avvertir, le contrat sera dû à 30% si l'installation n'a pas débuté, et en totalité dès lors que l'installation de la structure a débuté par fun jump location ou que la structure a été mouillée.

*Dans tous les cas, fun jump location reste propriétaire du matériel et ce dernier est insaisissable.

*En cas d'indisponibilité du matériel loué, les chèques de réservation et de caution reçus, seront restitués, mais le locataire ne pourra prétendre à aucun dédommagement financier.

* Le locataire doit prévoir au minimum une personne Adulte par structure gonflable (ou plus si la sécurité le nécessite) pour assurer, en permanence, la surveillance des enfants et du matériel, pendant toute la durée de la location, et ceci même si l'accès aux structures est libre et gratuit.

* Le locataire s'engage à ne jamais abandonner les structures, gonflées ou dégonflées, sans la surveillance par au moins un adulte responsable.

Nos châteaux sont au normes européennes et sont certifiés conformes par vincotte et procèdent leur certificat de conformités

Merci a vous pour votre confiance et votre respect.